

a-t-il pas jugées assez importantes. Ce n'étaient pas des questions qui intéressaient directement ma propre circonscription; il s'agissait de questions d'ordre général qui, selon moi, intéressaient le grand public.

L'une de ces questions était la suivante: lequel, de la vente des timbres-poste ou de l'usage des machines à affranchir, a été le plus profitable au ministère des Postes pour ce qui est des recettes nettes? Je pense que c'est une question d'ordre général, car d'après le rapport que nous avons reçu, il semble que le revenu des machines à affranchir augmente à un tel rythme qu'il est peut-être égal ou même supérieur au revenu provenant de la vente des timbres-poste. S'il est plus coûteux...

L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Mettons fin à cette affaire. Je vais vous le dire dès maintenant. Ce sont les affranchisseuses à compter.

M. Carter: Très bien. J'ai posé cette question, mais le ministre n'a pas jugé bon d'en parler. J'ai posé une autre question au sujet de la liste des catégories spéciales. Il y a eu une forte augmentation au titre du transport du courrier par terre, par air et par mer. Ma question, à ce propos, était la suivante: cette augmentation est-elle attribuable à un plus grand nombre de contrats ou au renouvellement de contrats à des prix plus élevés? C'était aussi une question d'intérêt public.

J'ai posé une question à laquelle le ministre voudrait peut-être me donner une réponse en particulier, et je n'insisterai pas pour qu'il me réponde au comité. Je veux parler de la question que j'ai soulevée au sujet de l'émission d'un timbre spécial pour Noël. Beaucoup de gens en vue de ma province s'intéressent à cette question et j'espère que le ministre des Postes l'examinera avec sympathie.

Après avoir eu la chance de lire et d'étudier ce que le ministre des Postes a dit lorsqu'il a présenté ses crédits, nous sommes naturellement mieux placés pour poser des questions. Je pense que le ministre des Postes a non seulement éveillé notre imagination mais aussi piqué notre curiosité lorsqu'il nous a parlé de l'avènement de ces machines électroniques et automatiques de manutention du courrier.

J'ai plusieurs questions à poser à cet égard. Voici la première: combien d'argent le ministère des Postes a-t-il investi dans le perfectionnement de ce genre d'équipement? Et voici la deuxième: advenant que l'équipement subisse les essais avec succès et soit adopté, à quelles conditions cet équipement sera-t-il mis à la disposition du ministère des Postes et à quelles conditions est-il fabriqué? Si je pose cette question, c'est qu'on peut

[M. Carter.]

facilement se rendre compte qu'il s'agit d'un genre très spécial de matériel dont le marché est très limité, et il est fort possible que la fabrication et la distribution en soient monopolisées par une seule entreprise. J'aimerais obtenir tous les détails à propos de la mise au point et de l'acquisition de ce genre de matériel automatique et électronique.

Le ministre des Postes nous a dit l'autre jour que 100,000 entreprises au Canada bénéficiaient présentement de la livraison deux fois par jour. C'est excellent. Nous espérons que la chose pourra se répandre. Cependant, la plupart des honorables députés aimeraient avoir une réponse à cette question: de quelle façon a-t-on choisi ces 100,000 entreprises? De quelle façon le ministère des Postes établit-il une ligne de démarcation entre les entreprises qui méritent deux livraisons par jour et celles qui n'en méritent qu'une seule? Ce sont là les points que je voulais soulever pour l'instant, monsieur le président, mais j'aurai probablement d'autres observations à faire plus tard.

(Texte)

M. Deschatelets: Monsieur le président, tout d'abord, je dois dire au ministre que l'honorable député de Saint-Denis (M. Denis) n'a pu être ici cet après-midi; il est le premier sans doute à le regretter.

Il est particulièrement regrettable que l'honorable ministre se soit montré, non seulement aussi cruel mais si injuste à l'égard de l'honorable député de Saint-Denis. Permettez-moi d'établir immédiatement en quoi l'honorable ministre a été injuste dans ses commentaires à l'égard du député de Saint-Denis.

Il a dit, en français et en anglais, que dans son discours de la semaine dernière, le député de Saint-Denis avait prononcé les paroles suivantes:

Je favorise le progrès mais j'y suis opposé...

Et le ministre de dire, après une phrase de cette sorte, que le député de Saint-Denis serait la risée de tout le monde.

Eh bien, en consultant le hansard, à la page 3782, on constate que le ministre n'a pas été juste à l'endroit du député de Saint-Denis, parce qu'il n'a pas cité au complet la phrase que le député de Saint-Denis a prononcée. De fait, voici textuellement ce qui apparaît au compte rendu:

Je favorise le progrès, mais j'y suis opposé lorsqu'il se fait au détriment du facteur humain, surtout lorsqu'il y a chômage.

Ceci est autre chose. Je reviendrai tout à l'heure à la question de la mécanisation, mais j'appuie sans réserve ce que l'honorable député de Saint-Denis a dit à ce sujet-là.

Si le ministre des Postes est tellement sûr de l'attitude qu'il a adoptée, dans la période difficile que nous traversons aujourd'hui, de